

SALARIÉ

Le salariat est une relation économique et sociale entre un travailleur et un employeur. Le travailleur « vend » sa force de travail dans le cadre d'un contrat de travail, dans le but d'engendrer un profit pour l'employeur. En échange de son salaire, les produits du travail réalisés par l'employé demeurent la propriété de l'employeur.



Un contrat de travail (CDI, CDD, apprentissage, intérim...) négocié entre l'employé salarié et l'employeur définit les droits et devoirs qu'ils ont chacun l'un envers l'autre.

Il peut y avoir des périodes d'essais de durée variable en fonction de la nature de l'emploi et qui ne sont pas obligatoires qui permettent à l'employeur de s'assurer que le salarié embauché convient au poste.

Le droit du travail donne un cadre légal à cette relation qui présente des dimensions : humaines et économiques.

INCIDENCE DU CHOIX DE CE STATUT SUR UN PROJET AGRIRURAL

FONCIER

Justifier de l'embauche d'un salarié peut être un critère permettant à un chef d'exploitation ou une société agricole de prétendre à de l'acquisition supplémentaire de foncier (voir SDREA)

FISCAL

Impôt sur le revenu : le salaire net perçu entre en compte dans le calcul de la base taxable du salarié. Les salaires et charges afférentes sont déduits des produits en cas d'assujettissement aux bénéfices réels.

CAISSE DE RETRAITE

Oui, selon le secteur d'activité (MSA, CNAV...)

SÉCURITÉ SOCIALE

Oui, selon le secteur d'activité (MSA, CPAM...)

AIDE À LA RECHERCHE EMPLOI

France travail

FORMATION

Cotisation à un organisme variable selon le domaine d'activité (CPF, OCAPIAT,...) permettant de financer en partie les formations

PRINCIPAUX AVANTAGES & INCONVÉNIENTS DE CE STATUT

AVANTAGES



Bénéficier d'une protection sociale (assurance chômage, mutuelle, ...)

Cotisation au régime des retraites



INCONVÉNIENTS

Pouvoir dégager un salaire et faire face aux charges afférentes

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Aide financières / création d'activités : exonérations de charges les premières années, facilitations au début...

Différentes démarches permettent au salarié ayant accumulé des droits (notamment l'Aide au Retour à l'Emploi, ARE) de bénéficier de dotation financière ou d'exonération de charges sociales lorsque ceux-ci décident de reprendre ou de créer une entreprise. Il s'agit entre autres :

- De l'ACRE, qui permet une exonération totale ou partielle de charges pendant la première année d'activité de l'entreprise
- De l'ARCE, une aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en France qui choisissent de recevoir une somme (versée en deux fois) au lieu du maintien partiel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Cette fiche fait partie de la boîte à outils

AGRIRURALITÉ
RÉFLÉCHIR SES STATUTS
JURIDIQUES, FISCAUX &
SOCIAUX

MISE À JOUR : DÉCEMBRE 2024

Consultez l'intégralité des fiches en ligne sur :

agriruralite-bfc.org/ressources

Fiche mise à disposition selon les termes de la **licence Creative Commons BY-NC-ND** : attribution, utilisation non-commerciale, pas de modification.

Vous pouvez réutiliser le contenu de ce document, sans le modifier, en créditant : « Réseau RARES ».



Avec le fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), l'Europe investit dans les zones rurales

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

